



BONNES ET MAUVAISES PRATIQUES observées sur les chantiers

17 novembre 2023

GRUPE RÉGIONAL INTER-INSTITUTIONNEL AMIANTE

Thématique 2023 : la protection des surfaces

Arrêté du 8 avril 2013

Les surfaces, les structures et les équipements non décontaminables restant dans la zone de travail mais non concernés par les opérations sont protégés par un dispositif de protection résistant et étanche (film de propreté).

Niveau 1 : Film de propreté sur les surfaces et objets non décontaminables

Niveau 2 : Niveau 1 + calfeutrement de la zone de travail : neutralisation et obturation de toutes les ouvertures vers l'extérieur + Protection de la séparation physique par film de propreté si non décontaminable

Niveau 3 : Niveau 2 + Protection de la séparation physique par polyane **double peau** si pas décontaminable

Quelles sont les surfaces à protéger?

EVACUATIONS / CURAGE : PROTECTION DES SOLS



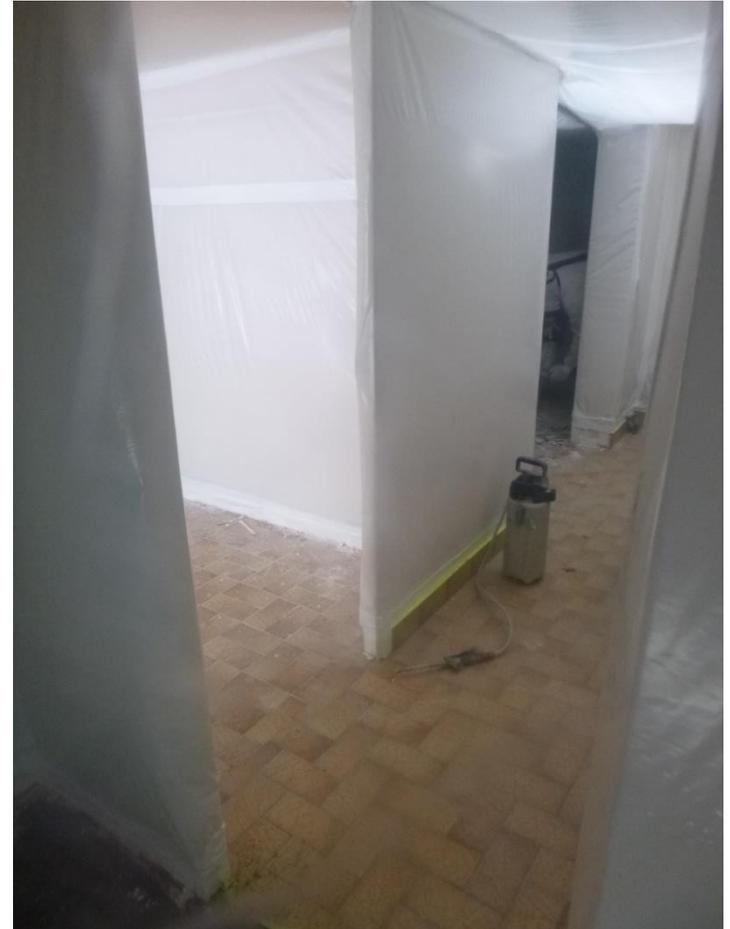
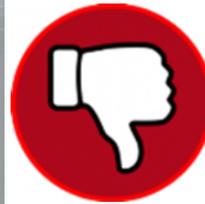
Risque de
dégradation des
dalles de sol et de
libération de fibres
d'amiante...



CONSTRUCTION DES CONFINEMENTS :

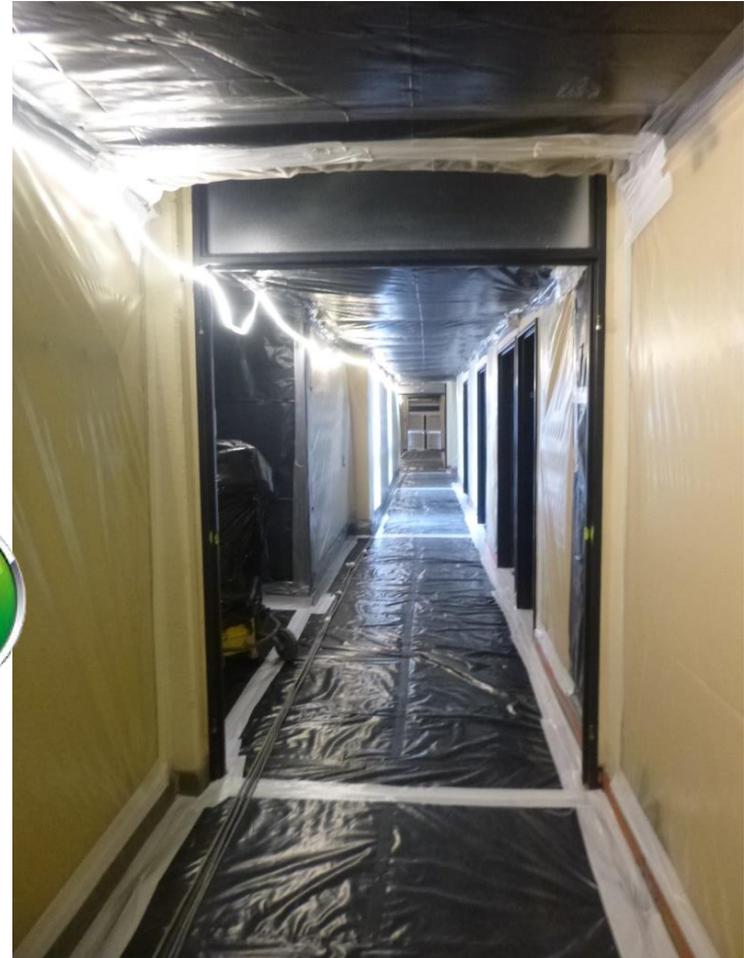
PROTECTION DES SOLS

Les joints des sols carrelés sont poreux et non décontaminables.

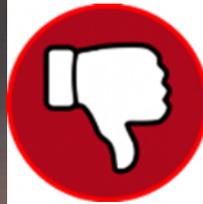


CONSTRUCTION DES CONFINEMENTS :

PROTECTION DES SOLS



CONSTRUCTION DES CONFINEMENTS : PROTECTION DES SURFACES VERTICALES



CONSTRUCTION DES CONFINEMENTS : PROTECTION DES SURFACES

VERTICALES

Polymère jaune pelable

Polymère gris non-pelable



PROTECTION DES SURFACES EXTÉRIEURES



PROTECTION DES SURFACES EXTÉRIEURES



DÉPOSE DE COUVERTURE : PROTECTION DES SOLS



DÉPOSE DE COUVERTURE : PROTECTION DES SOLS



DÉPOSE DE COUVERTURE : PROTECTION DES SOUS-FACES



DÉPOSE DE COUVERTURE : PROTECTION DES SOUS-FACES



DÉPOSE DE COUVERTURE : PROTECTION DES SOUS-FACES



DÉPOSE DE COUVERTURE : PROTECTION DES SOUS-FACES



STOCKAGE DES DÉCHETS



GRV entreposés directement sur le sol

STOCKAGE DES DÉCHETS



GRV entreposés sur une bâche recouvrant le sol



UTILISATION DE PEMP



Absence de protection
du panier de la PEMP

Absence de protection du cheminement de la PEMP

UTILISATION DE PEMP



Absence de protection du panier de la PEMP



UTILISATION DE PEMP



UTILISATION D'ECHAFAUDAGES



UTILISATION D'ECHAFAUDAGES



UTILISATION D'ECHAFAUDAGES



PROTECTION DU MATERIEL : EXTRACTEURS D'AIR

Extracteurs d'air ouverts et à l'arrêt, hors zone



extracteurs et non protégés.

A droite : pas protégé + pas de préfiltre.

filtre éphémère changé uniquement lors de la maintenance par le fabricant et donc pollué.



PROTECTION DU MATERIEL :

EXTRACTEURS D'AIR



PROTECTION DU MATERIEL



PROTECTION DU MATERIEL



PROTECTION DU MATERIEL

LES ASPIRATEURS



PROTECTION DU MATERIEL

LES ASPIRATEURS



STOCKAGE DU MATERIEL



Matériels stockés
dans un VUL sans
protection
préalable



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Photos prises par les membres du GRIA